



FORMATION AU TITRE PROFESSIONNEL D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le TP ECSR est le diplôme dont tout futur enseignant de conduite doit être titulaire pour former les conducteurs de véhicules légers. Il donne un niveau V de sortie et est composé de 2 unités : CCP1 et CCP2 (Certificats de Compétences Professionnelles), y sont associés des CCS (Certificats Complémentaires de Spécialisation).

L'exercice de cette profession est également subordonné à l'obtention d'une autorisation préfectorale d'enseigner (valable 5 ans avec procédure de renouvellement).

Le succès de ce diplôme dépend surtout de la régularité du travail personnel, exigé des stagiaires, vu l'ampleur des contenus à acquérir dans les différentes matières enseignées dans un temps relativement limité.

Il est utile de se renseigner sur les incapacités physiques et les condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession pour éviter de s'engager inutilement dans cette formation.

Objectifs de la formation :

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements surs et respectueux de l'environnement.

Les compétences associées :

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels
- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Prérequis : 18 ans au moins, permis B valide durant toute la session de formation et de validation, ne pas avoir subi de condamnations prévues à l'article R212-4 du code de la route, formation ouverte aux personnes de situations de handicap sous réserve d'avoir obtenu l'accord de la commission médicale, ne plus être en période probatoire pour enseigner.

Contenu de la formation : (cf. Le programme détaillé dans l'Arrêté du 12 Avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.)

MODULE COMMUN

La politique de la sécurité et de la conduite routières : évolutions et orientations

Le cadre de l'activité ECSR

L'automobile : caractéristique technique, mise en conformité et réglementation des véhicules

Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule

Physiologie du conducteur, Psychologie du conducteur

Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routières

CCP1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ECSR dans le respect du REMC

Les techniques d'animation appliquées à l'ECSR

La gestion des conflits

Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

La pédagogie sur véhicule à double commande

La gestion du stress

L'anticipation des risques potentiels dans l'ECSR

L'évaluation de l'apprentissage de la SCR

Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile

Techniques de remédiation des apprentissages

CCP2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif

Les techniques d'élaborations d'une proposition

Les outils de communication

Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles

Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel

Techniques d'élaboration et d'exploitation d'une phase de diagnostic

Techniques d'animation et de co-animation adaptées aux publics visés

Exploitation d'une phase d'analyse

L'évaluation des actions de sensibilisation

Confrontation de ses pratiques professionnelles

Modalité d'accès : parcours continue, (parcours progressif en alternance avec un contrat de professionnalisation et VAE, non proposés au centre de formation).

Encadrement : formatrice diplômée du BAFM : HOARAU Laurence, présente sur site tout au long du stage.

Durée : 910h en centre de formation et 280h au minimum en stage pratique en entreprise sur 11 mois environs.
(30h /semaine en centre et 35h/semaine en entreprise, auto-école d'accueil)

Lieu : Auto-école Bundy 94 bis, avenue Raymond barre 97427 Etang-salé

Organisation : Cours le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

Déroulement (livret d'accueil et planning de formation transmis le 1^{er} jour de formation) :

- Test de positionnement
- Inscription, kit pédagogique et souscription du contrat, modalité de paiement.
- Formations en présentielle en centre (910h) :
 - . Le CCP 1 : préparation au questionnaire et à la mise en situation professionnelle : pédagogie en salle, pédagogie en véhicule et entretien technique
 - . Le CCP2 : élaboration du dossier professionnel, du projet d'action de sensibilisation en vue d'une présentation orale et d'un entretien technique, et aussi, la préparation à l'entretien final.
 - . Contrôles continus et 2 examens blancs selon les modalités de la session de validation (E.C.F.)
- Entreprise d'accueil en alternance (280h au moins) : entraînement et automatisation des diverses pratiques.
- Modalité d'examen, session de validation (5,25h) :
 - . QCU (règlement de la profession, code de la route, principes sécurité) : 50 questions (45 minutes)
 - . Mise en situation professionnelle : animation collective et individuelle (2H)
 - . Entretien technique (1H)
 - . Questionnement à partir de productions : action de sensibilisation (1H)
 - . Entretien final (30 minutes)

Le TP est obtenu (certification) dès l'obtention des 2 CCP et à l'issue d'un entretien final positif. Dans le cas de l'obtention d'un seul CCP (parchemin), il est possible de repasser le CCP manquant (2 passages maxi) durant l'année du diplôme.

Méthode mobilisées et modalités d'évaluation : formation en présentiel (Méthodes expositives et actives, ateliers pédagogiques, ouvrages et outils pédagogiques à disposition, salle de cours équipées de moyens multimédias,

véhicules auto-école) et mise en œuvre des évaluations en continue et deux examens blancs sont organisés avant la session de validation du TP ECSR.

Mode de paiement :

- Financement personnel : Carte bancaire, virement, chèque, espèces.
- Organismes financeurs (Région, France Travail, OPCAUX...) : virement

Contact : pour plus d'infos sur la session à venir, se renseigner au secrétariat au 0692 21 25 54 ou via un courriel : aebundyl@gmail.com

Modalités et délai d'accès : Réponse à votre demande d'infos sous 24h via un email.

Tarifs (formation éligible au CPF, RNCP 35329) :

FRAIS DE GESTION (Forfait) :	0€
FRAIS DE FORMATION AU CCP1 (525h, 12€/h) :	6 300€
FRAIS DE FORMATION AU CCP2 (385h, 12€/h) :	4 620€
FRAIS D'EXAMEN du Titre pro ECSR (Forfait) :	<u>850€</u>
MONTANT TOTAL :	11 770€

Pièces à fournir :

- *Fiche d'inscription remise par le centre*
- *1 photo d'identité + 1 pièce d'identité*
- *1 photocopie recto verso du permis de conduire + 1 attestation de sa validité*
- *1 Contrat et 1 livret d'accueil fournis par le centre + 1 protège cahier*
- *1 convention entreprise d'accueil*
- *Le financement ou l'accord d'aide au financement*
- *Les fiches de présence*
- *Une déclaration sur l'honneur de transmettre, au plus tard 60 jours après la date d'inscription en formation, un certificat médical en cours de validité, attestant qu'il remplit bien les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R212-2 du code de la route*
- *1 justificatif de la validité des épreuves après une réussite partielle du TP ECSR*
- *1 mallette pédagogique si possible*
- *Le petit matériel et fournitures diverses*
- *1 contrat de travail, 1 convention de stage (si parcours progressif)*
- *1 notification de recevabilité (si VAE)*

Accessibilité du bureau : Bureau accessible aux personnes en situation de handicap.

Taux d'obtention de la certification : session 2023/2024 : 6/8

Taux d'accomplissement / abandon : 80%

Taux de satisfaction : 80%

Taux d'insertion : 100%